PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 5 décembre 2016, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

200-12-2016 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

201-12-2016 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et celui de la séance extraordinaire du 28 novembre 2016, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de novembre 2016 soient acceptés tel que rédigés.

DISCOURS DU MAIRE

1- RETOUR SUR LE RAPPORT FINANCIER 2015

Le résumé des chiffres qui suit vous est présenté afin de vous informer sur l'utilisation des fonds de la municipalité en 2015.

Extrait du Rapport financier 2015	Fonctionnement	Immobilisations
Revenus	1 738 500 $	182 336 $
Dépenses	(1 848 969) $	(696 357) $
Autres activités et réserves	233 949 $	43 484 $
Surplus de l'exercice	123 480 $	470 537 $

2- DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2016

Pour l'année 2016, l'évaluation imposable est de 132 199 600 $.

Le taux de taxe foncière générale est fixé à 0,87 $ / 100 $ d'évaluation et le taux de taxe spéciale pour les activités d'investissement est de 0.12 $ / 100 $ d'évaluation.

Le taux de taxe de service par logement résidentiel est de l'ordre de :

- 145 $ pour la collecte et la disposition des matières résiduelles ;
- 125 $ pour les frais d'opération des réseaux d'égout ;
- 225 $ pour la consommation d'eau des abonnés au service d'aqueduc ;
- 82 $ par immeuble pour la vidange des fosses septiques ;

Le budget prévoit des revenus et des dépenses de fonctionnement de 1 836 148 $.

RAPPEL DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016–2017–2018
Le Conseil a également adopté le programme triennal des immobilisations qui se réparti comme suit

Programme triennal des immobilisations	2016	2017	2018
Incitatif à la mise aux normes des installations septiques	10 000 $	10 000 $	10 000 $
Citerne		40 000 $	
Entrepôt à sel	3 200 $		
Pavage, pulvérisation et travaux sur les routes	210 000 $	210 000 $	210 000 $
Achat terrain et projet St-Louis	325 000 $	10 650 000 $	
Camion de déneigement			225 000 $
Chemin de la Station –égout et voirie			6 000 000 $
TOTAL	**548 200 $**	**10 910 000 $**	**6 445 000 $**

3- RÉALISATIONS 2016 ET ORIENTATIONS POUR 2017

Adoption du plan de développement 2016-2021

Suite à un compte rendu des actions réalisées dans le plan de développement précédent, une consultation publique et l'établissement des priorités municipales, la Municipalité a adopté le plan de développement 2016-2021, le 7 juin 2016.

Politique pour les familles et les personnes aînées

La politique pour les familles et les personnes aînées 2012-2015 et les plans d'action associés sont arrivés à échéance. Une demande a été déposée auprès du ministère de la Famille pour réaliser la mise à jour. Le Secrétariat aux aînés a annoncé le financement pour la mise à jour de la démarche « Municipalité amie des Aînés (MADA) » de la municipalité.
Actions réalisées : les conférences matinales pour les 55 ans et plus présentées pour une troisième année consécutive grâce au financement de l'Unité régional du Sport et du Loisir (URLS), de la Municipalité et de la MRC de Kamouraska, l'activité de la Virée à vélo de la Fête nationale du Québec, la présentation de certains organismes et de leurs activités dans les communiqués mensuels « Infos de votre municipalité », la promotion de la Fête des voisins et du Défi Santé 5/30 Équilibre, la distribution d'arbres avec l'implication de bénévoles, l'actualisation régulière du site internet municipal, dont la section « Dernières nouvelles » et la possibilité de nouvelles constructions dans les limites des îlots déstructurés. Il y a aussi eu deux sorties de raquette organisées au boisé Beaupré, en collaboration avec Ville La Pocatière, dont une au clair de lune et une autre pour le temps des sucres.

Projet de services d'égout et d'aqueduc dans le secteur Ouest de la municipalité

À la demande de la Municipalité, une firme d'ingénierie a réalisé l'étude préliminaire du projet d'égout et d'aqueduc pour le secteur Ouest de la municipalité (Route 132 et le secteur Saint-Louis). L'étude a été déposée en novembre 2016 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Matrice graphique et rôle d'évaluation

La matrice graphique numérique et le rôle d'évaluation foncière ont été ajoutés en 2016, dans les accès rapides de la page d'accueil du site internet municipal : www.ste-anne-de-la-pocatiere.com
Ces informations sont accessibles rapidement, facilement, en tout temps et ce, à partir d'un simple accès internet. Cette solution permet aux citoyens et à toutes autres personnes intéressées d'obtenir des renseignements sur une propriété à partir d'une recherche par le numéro de lot, le matricule, l'adresse ou en cliquant sur la carte.

Regroupement pour l'analyse de sol requis au remplacement des installations septiques

Le règlement sur les installations septiques du gouvernement du Québec (Q2-R22) exige une analyse de sol avant de procéder à l'installation d'une fosse septique conforme. Cette analyse doit être faite par une firme d'ingénieurs et peut être considérée dispendieuse.
Afin d'aider les résidents de la paroisse qui doivent mettre aux normes leur installation septique, la municipalité a formé un regroupement afin d'obtenir un rabais significatif sur le coût de l'analyse de sol par une firme d'ingénierie, incluant le rapport et les plans et devis d'une installation septique adéquate.

Poursuite du Programme incitatif à la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées

Par ce programme, la municipalité offre un crédit de taxe de 1000 $, sous respect de certaines conditions, pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées sur son territoire. Plus d'une dizaine de ménages se sont prévalus de ce programme en 2016.

Soirée reconnaissance des bénévoles

Lors de la semaine de l'action bénévole d'avril dernier, sous le thème « Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif ! », près de cent-quarante citoyens et organismes ont été honorés conjointement par les élus de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Ville de La Pocatière au Centre Bombardier.

Gare VIA Rail Canada

La municipalité a conclu une entente avec VIA Rail Canada dans le but de se porter acquéreur de la bâtisse et du terrain de la gare. Un local d'attente a été aménagé pour les clients de VIA Rail Canada. Des démarches ont été entreprises afin de louer les autres pièces auprès des organismes à but non lucratifs du milieu. Cette gare, classée gare patrimoniale par Patrimoine Canada, reste la seule en service au Kamouraska et entre Montmagny et Rivière-du-Loup.

Projet de tour d'observation à la Halte routière municipale

La municipalité va de l'avant avec la réalisation d'une tour d'observation à la halte routière municipale pour mai 2017. Le but est d'offrir différents points de vue, autant sur le fleuve que sur l'étendue de terres et de montagnes qu'offre Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ce projet est rendu possible grâce au Fonds de développement du territoire (FTD) géré par la MRC de Kamouraska.

Activité de reconnaissance régionale

C'est sous le thème « Les bons coup du Kamouraska » que Ville La Pocatière a été l'hôte d'une activité de reconnaissance pour célébrer les réussites portées à l'écran pour l'ensemble des municipalités de notre MRC de Kamouraska.
La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a honoré l'organisme Moisson Kamouraska et le projet « la Boîte Fraîcheur », respectivement représentés par Mmes Mireille Lizotte et Louise Chrétien.

Soirée d'information sur le bac brun

En mai dernier, une soirée d'information sur le coût des matières résiduelles et sur l'utilisation du bac brun et ses répercutions a été organisée par la Municipalité, en collaboration avec Co-éco. Une trentaine de citoyens étaient présents.

La Vélo-virée de la Fête nationale du Québec

Dans le cadre des célébrations de la Fête nationale, près d'une soixantaine de participants ont roulé dans les rues de la Ville de La Pocatière et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière lors de la Vélo-virée. Cette activité a été organisée par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en collaboration avec la Ville de La Pocatière, le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports ainsi qu'Alimentation Coop IGA La Pocatière.

Appui au projet du Labyrinthe (Halloween 2016)

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comme commanditaire de L'Halloween à La Pocatière, a financé une partie des coûts du Grand labyrinthe de Sainte-Anne et prêté le bâtiment de la Gare de La Pocatière pour la tenue d'une maison hantée, sur deux fins de semaine au mois d'octobre.

Programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables

Ce programme consiste en une seule aide financière accordée par enfant, pour le remboursement de 60 % du coût d'achat, avant les taxes, d'un ensemble de couches lavables (18 couches ou plus), jusqu'à concurrence de 300 $. Une famille s'est prévalue de ce programme en 2016.

Présentation de photographies à la Halte routière municipale

Les trois photographies des gagnants du concours municipal de 2015 ont été installées à la halte routière municipale pour la saison estivale de 2016. Les photographies d'Anne-Renée Hotte, sous le thème de la lenteur, ont aussi été présentées dans le cadre des Rencontres photographiques du Kamouraska, organisées par le Centre d'art de Kamouraska.

Concours municipal de photos

Pour une troisième année, le concours municipal de photos a été lancé en juin 2016 aux citoyens de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Le thème était l'agriculture, et plus spécifiquement les récoltes. Cinq participants ont présenté des photos. La population a été invitée à voter pour leur photo « Coup de cœur ». Un jury de photographes a fait le choix de deux autres photos de participants différents. Les gagnants ont reçu leur prix lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

Identification et enlèvement de la berce du Caucase

Des actions ont été entreprises en collaboration avec l'organisme de bassins versants « L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup » afin d'identifier et d'éradiquer la berce du Caucase sur le territoire de la municipalité. Cette espèce de plante envahissante est nuisible pour l'environnement et cause des brûlures chez l'humain.

4- INFORMATION CONCERNANT LES SUJETS SUIVANTS :

- La liste des dépenses de plus de 25 000 $ engagées depuis le dernier rapport du maire;
- La rémunération des élus pour 2016;
- Les immobilisations réalisées en date du 31 octobre 2016.

DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 $ (avec taxes)	
GERVAIS DUBÉ INC.	161 936 $
VILLE DE LA POCATIÈRE Eau & Égout / Incendie / Fêtes des bénévoles et Loisirs	283 360 $
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP Enfouissement et biométhanisation	57 376 $
CAMPOR	45 222 $
GROUPE ULTIMA INC.	25 295 $
MRC DE KAMOURASKA : Quote part, Rôle d'évaluation, Urbanisme	182 690 $
RÉGIE INTERMUNICIPALE MATIÈRES RÉSIDUELLES	118 533 $
SÛRETÉ DU QUÉBEC	109 592 $

IMMOBILISATIONS RÉALISÉES AU 31 OCTOBRE 2016 **(sans taxes)**	
Gare Ste-Anne-de-la-Pocatière – chemin de la Station	23 630 $
Ancien entrepôt	1 332 $
Asphaltage	185 582 $
Entrepôt à sel	3 166 $
Équipement informatique – Logiciel	6 750 $
Incitatif mise aux normes des installations septiques (réservé)	10 000 $
	220 460 $

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2016

Poste	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	11 885 $	5 764 $
Conseillers (6)	12 273 $	5 955 $
TOTAL	**24 158 $**	**11 719 $**

Rosaire Ouellet, maire

202-12-2016 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 337 – TAXATION 2017**

AVIS DE MOTION est, par la présente donné par le conseiller Ghislain Duquette, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 337, concernant la taxation pour l'année d'imposition 2017.

203-12-2016 **ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2017** ;

QUE ces séances ordinaires se tiendront à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;

QUE l'heure à laquelle débuteront ces séances ordinaires est 20 heures ;

QUE ces séances se tiendront le **1er LUNDI de chaque mois**,
sauf pour le mois de **janvier,** pour lequel la séance est reportée au **2e lundi** (jour de l'An), pour le mois de septembre pour lequel la séance est reportée au **1er mardi** (Fête du Travail), et pour le mois de novembre pour lequel la séance est reportée au **2e lundi** (élections du 5 novembre 2017),

Les séances se répartissent comme suit :

9 JANVIER	**6 FÉVRIER**	**6 MARS**
3 AVRIL	**1er MAI**	**5 JUIN**
3 JUILLET	**7 AOÛT**	**5 SEPTEMBRE**
2 OCTOBRE	**13 NOVEMBRE**	**4 DÉCEMBRE**.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

204-12-2016 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Madame Martine Hudon représentante de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière afin de siéger sur le Comité de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.

205-12-2016 **AFFECTATION DANS UN SURPLUS RÉSERVÉ AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QU'UN LÉGER surplus s'est créé avec les années dans les postes budgétaires des matières résiduelles

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière affecte dans un surplus réservé aux activités des matières résiduelles la somme 24 500.00 $.

206-12-2016 **TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT le dépôt par la secrétaire-trésorière d'un état des résultats en date du 31 octobre 2016 et comparativement au budget 2016 adopté en décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EFFECTUER les transferts des crédits budgétaires suivants, soit :
La somme de 5 000 $ du poste « Loisirs et culture » vers « Aménagement, urbanisme et développement »;

207-12-2016 **ACHAT DU LOGICIEL « DOSSIER CENTRAL » DE PROGRAMMATION GAGNON**

CONSIDÉRANT QUE le module « Dossier central » constitue le cœur d'AccèsCité Territoire et qu'il comporte plusieurs caractéristiques très utiles pour le logiciel « Gestion des permis »;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL AUTORISE l'achat du module Dossier central de Programmation Gagnon, offre de service numéro 1MSAN61-161023-CV1 au montant de 3 949.39, taxes incluses.

208-12-2016 **DEMANDE À LA MRC POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2018-2019-2020**

CONSIDÉRANT que, selon la loi, le rôle d'évaluation doit faire l'objet d'une équilibration avant chaque dépôt;

CONSIDÉRANT que les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation sans équilibration si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibration;

CONSIDÉRANT que, tel que stipulé aux *Normes de pratique de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec,* la firme Servitech, évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation de la Municipalité et a soumis sa recommandation de procéder à une équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2018-2019-2020;
CONSIDÉRANT l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

CONSIDÉRANT l'obligation de modernisation du rôle d'évaluation de la Municipalité en vertu de la mise en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Servitech, évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2017, à l'équilibration du rôle d'évaluation de la Municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2018, 2019 et 2020, tel que recommandé par la dite firme ainsi qu'à la modernisation de son rôle d'évaluation.

209-12-2016 **AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Kamouraska ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Kamouraska doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL AUTORISE le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Kamouraska afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

210-12-2016 **SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour l'année 2017 de 127 926 $ représentant ainsi pour la part de la municipalité au taux de 20.57% du montant de 581 940 $

211-12-2016 **ENTENTE « LOISIRS » AVEC VILLE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Comité des Loisirs de Ville La Pocatière pour l'année 2017 au montant de 87 912.12 $

212-12-2016 **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires de Trans-Apte inc. pour l'année 2017 et accorde sa contribution financière annuelle au montant de 5 575.15 $.

213-12-2016 **PROMOTION KAMOURASKA – 2e SOUPER BÉNÉFICE ANNUEL**

IL EST PROPORÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire, M. Rosaire Ouellet, représente la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière lors du 2e souper bénéfice annuel de Promotion Kamouraska qui aura lieu le jeudi 8 décembre 2016 au coût de 65 $ par personne.

214-12-2016 **CLUB FADOQ – SOUPER DE NOËL 2016**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club FADOQ de La Pocatière pour un souper suivi d'une soirée dansante le mercredi 14 décembre 2016 au coût de 20$/personne;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER deux places pour les conseillères Carole Lévesque et Josée Michaud pour cette soirée et de débourser la somme de 40$ au Club FADOQ de La Pocatière.

215-12-2016 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 171,593.20 $. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

216-12-2016 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 8H48.

_____ _____
Rosaire Ouellet, Maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

COMPTES À PAYER AU 5 DÉCEMBRE 2016

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2016- NOVEMBRE*	27 050.10 $
Double Impect	*Ménage NOVEMBRE*	431.16 $
Auberge Cap Martin	Conférence NOVEMBRE	480.55 $
SSQ Groupe financier	Assurances NOVEMBRE	1 551.70 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	131.88 $
Hydro-Québec	Gare-Station	30.64 $
Hydro-Québec	Administration	469.10 $
Hydro-Québec	Parc	39.32 $
Hydro-Québec	Égout	93.91 $
Bell Canada	Administration	383.87 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	48.82 $
Servlinks Communication	Hébergement	80.08 $
Virgin Mobile	Cell. Maire	47.64 $
Postes Canada	Facture oubliée de juillet 2016	100.51 $
Enrico St-Pierre	Frais déplacement	185.38 $
Jean-Guy Roussel	Fourniture - bottes	150.00 $
Colin Bard	Fournitures	335.07 $
Rafaël Caron-Marquis	Conférencière de novembre	50.00 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	7 155.80 $
Revenu Canada	Déduction à la source	2 820.03 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**41 635.56 $**
DÉPENSES COURANTES		
C.S. PAYS-DES-BLEUETS		120.00 $
SERVICES SANITAIRES ROY		692.93 $
LE PLACOTEUX		192.01 $
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE		578.06 $
PAVAGE FRANCOEUR INC.		316.18 $
LAVAGE HAUTE PRESSION		338.03 $
PREMIER TECH AQUA		534.63 $
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		12.00 $
QUEBEC MUNICIPAL		160.97 $
PRAXAIR CANADA INC.		250.59 $
FORMA LOURD		626.61 $
TELIPLUS		651.04 $
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC		120.94 $
QUEFLEX		172.05 $
LES PETROLES B OUELLET		1 315.10 $
TECH-MINI MÉCANIQUE INC		1.73 $
AGRO ENVIRO LAB		156.37 $
MÉCANIQUE V.R. SPORT		366.77 $
GROUPE DYNACO		999.60 $
EXCAVATION AL-DO DIONNE		776.08 $
LOCATION J C HUDON INC		167.40 $
MEGALITHE INC.		555.54 $
ARPENTAGE CÔTE DU SUD		1 379.70 $
FLEURISTE LEBEL AROME		68.99 $
PNEUS LEVESQUE		2 683.52 $
VILLE DE LA POCATIERE		96 961.55 $
IMPRESSIONS SOLEIL		183.96 $
FLEURISTE BEAUSITE ENR		44.83 $
CLAUDE DIONNE		756.53 $
BUROPLUS LA POCATIERE		1 007.70 $
CARQUEST LA POCATIERE		62.09 $
IDC INFORMATIQUE		89.67 $
SERVLINKS COMMUNICATION		462.78 $
CARREFOUR DU CAMION R.D.L		127.06 $
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		4 643.46 $
WILSON ET LAFLEUR LTÉE		78.75 $
CHAMBRE DE COMMERCE		262.50 $
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		864.50 $
ALIMENTATION COOP IGA		171.25 $
MRC DE KAMOURASKA		627.66 $
POSTES CANADA		95.70 $
JAGUAR MEDIA INC.		316.18 $
MEDIAS TRANSCONTINENTAL		25.99 $
SEL WARWICK		9 019.58 $
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ		597.13 $
FORMATION SYLVA		321.93 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**129 957.64 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**171 593.20 $**